L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 10 FEVRIER 1870. — 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 10 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Féret, à midi, à la Bourse des Encans St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles. Grande et importante vente de propriétés immobilières de prix, améliorées et non améliorées, dans les 1er, 2me et 3me Districts; pour les détails voir l'annonce.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres. Grande vente sans réserve et à crédit d'assortiment d'été et de printemps, &c.

Par J. Dejan Jr., aux écuries de F. Liner, rue [illegible], beaux chevaux et mulets, buggies, harnais, &c.

Par O. Valeton, 14 rue Natchez, un assortiment de comestibles, viandes salées, porc, jambons, etc.

Par L. B. Montgomery, aux vastes écuries 213 et rue Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais, &c. Et à sa salle d'encan, un assortiment de meubles.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, No 47 Vieille Levée 300 caisses de bottes, souliers et brodequins.

Par Eug. Tourné, rue Vieille-Levée—Bouchons [illegible] au No 95 de la même rue: amandes sans co[illegible].

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, 62 rue Douane—Marchandises sèches, chemises, caleçons.

Par J. N. Robert, au No 44 de la rue Vieille Levée, marchandises sèches, linge fait, chapeaux, souliers, &c.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, en face de la rue Poydras—447 sacs de maïs.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

☞ Une vente de maïs, par D. E. Murphy, aura lieu demain. (Voir l'annonce.)

Vente d'Immeubles.—M. G. de Féret, encanteur, vendra aujourd'hui aux enchères publiques à la Bourse St Charles, la liste suivante de propriétés situées et donnant un bon revenu. La liste des termes, à savoir: un quart comptant et la balance à un, deux, trois et quatre ans, doit certainement de fixer l'attention des capitalistes et du public en général:

- La résidence en briques à deux étages, rue de la Commune, No 23.
- La résidence en briques à deux étages, rue de la Commune, No 22.
- La résidence en briques à deux étages, coin Commune et Dryades.
- La résidence en briques à deux étages, rue de la Commune, No 26.
- La résidence en briques à deux étages, rue de la Commune, No 28.
- La résidence en briques à deux étages, rue de la Commune, No 280.
- La résidence en briques à deux étages, rue de la Commune, No 282.
- La résidence en briques à deux étages, rue de la Commune, No 284.
- La résidence en briques à deux étages, rue de la Commune, No 286.
- La résidence en briques à deux étages, rue de la Commune, No 288.
- La résidence en briques à deux étages, rue de la Commune, No 290.
- Un agréable cottage, rue Liberté, No 65.
- La maison en briques, à étage, rue du Bassin, No 67.
- La maison basse, en bois, rue du Bassin, No 71.
- La maison basse en bois, rue Franklin, No [illegible].
- La maison basse en bois, rue Franklin, No [illegible].
- La maison basse en bois, rue Franklin, No [illegible].
- La maison basse en bois, rue Franklin, No [illegible].
- La maison basse en bois, rue Trémé, No 106.
- La maison basse en bois, coin Bourgogne et Quartier.
- Résidence, rue des Remparts, No 319.
- Résidence, rue des Remparts, No 320.
- La maison en briques à étage, coin Quartier et [illegible].
- La maison basse, en briques, rue du Quartier, No 71.
- La maison basse en bois rue St Louis, No 218.
- La maison à étage, en bois, rue de la Douane No 30.
- La maison en briques, à étage, coin St Louis et Trémé.
- La maison en briques, à étage, rue St Louis, No 300.
- Six terrains, rue de la Douane, entre Rempart et Avenue Hagan.
- Deux terrains améliorés, coin Barthélemy et Mercau.
- Un agréable résidence, rue Poeyfarre, No 53, 3me District.
- La maison basse en bois [illegible] terrain, rue Casacalvo, No 118.
- Une charmante résidence (terrain amélioré), rue des Bons Enfants ou St Claude, entre Esplanade et Avenue Washington.

Grande vente d'habillements d'été et de printemps.—Aujourd'hui Jeudi, 10 février, à 10 heures du matin, MM. Hoffman, Marks & Co, feront au No 38, rue de Chartres, une grande vente [illegible] pour le printemps et l'été. Ces articles [illegible] du dernier genre et composent un des [illegible] qui aient jamais été [illegible] un nombre immense de nouveautés fort élégantes pour hommes et jeunes gens. Nous recommandons cette vente à tous les marchands d'habits de la ville. (Voyez l'annonce.)

THÉATRES.

Aujourd'hui, Jeudi:

Opéra—Le Trouvère.
Variétés—Leah.
St-Charles.—Little Detective.
Académie—Grand succès des Buckley's Minstrels.
Crescent City Museum—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

Société de l'Opéra.—L'assemblée des actionnaires de l'Opéra, réunie hier soir, a adopté des résolutions qui autorisent la direction actuelle à prendre tous les arrangements et à faire tous les engagements pour la prochaine saison sur les bases d'un plan comportant quatre représentations lyriques pendant la semaine et une représentation dramatique française, le dimanche. L'assemblée était nombreuse et le maintien des représentations françaises a été voté à une très grande majorité. Nous sommes heureux de ce résultat qui concorde avec nos vues et nous espérons que les résultats pratiques de la saison prochaine convaincront les adversaires de la mesure de la possibilité de concilier les intérêts pécuniaires de la société avec les vœux de la population franco-louisianaise.

Théatre de l'Opéra.—Aujourd'hui jeudi, le Trouvère, grand opéra en quatre actes, de Verdi. Cet ouvrage est admirablement interprété par MM. Michot, Dulistre et Depassio, Mlles Araal et Zeiss. Au 3eme acte, la Sevigliana, dansée par Mlles Billon et Pepita.

La reprise du *Prophète* est annoncée pour lundi. Le public l'attend avec une vive impatience.

Samedi représentation matinée: *Barbe-Bleue*, opéra-bouffe d'Offenbach, avec Mlle Dupuy dans le rôle de Boulotte, qu'elle joue avec esprit et en comédienne de talent.

Nous rappellons au public que le troisième grand bal paré et masqué sera donné à l'Opéra samedi prochain, après la représentation du soir. Les deux premiers bals ont été fort brillants et l'entrain le plus vif les a animés. Sans nul doute la fête de samedi ne le cedera en rien à celles qui l'ont précédée.

On peut se procurer des billets au contrôle de l'Opéra et chez M. Dumonteil, encoignure Bourbon et Canal.

Carlotta Patti.—L'engouement créé parmi les dilettanti européens par cette cantatrice se comprend facilement quand on a entendu une fois l'admirable organe dont la nature l'a douée et dont l'artiste se sert avec une merveilleuse science musicale. Toutes les grandes capitales de l'Europe ont applaudi Carlotta Patti, et son retour aux Etats-Unis a été l'occasion d'une nouvelle série de triomphes. C'est lundi prochain qu'elle doit donner son premier concert. Nous avons déjà dit qu'elle était assistée d'artistes de talent. Un de nos collaborateurs, qui a eu occasion d'entendre M. Ritter, assure que ce virtuose est un pianiste remarquable.

La vente des billets pour les quatre concerts de Carlotta Patti doit commencer aujourd'hui, au magasin de musique de L. Grunewald, rue du Canal.

Annuaire de la Louisiane et du Mississippi.—M. Andrew Boyd, qui a seize ans d'expérience comme compilateur d'annuaires, est en train de préparer son annuaire de la Louisiane et du Mississippi, qui contiendra tous les renseignements nécessaires aux hommes d'affaires et aux planteurs. Il contiendra, outre une liste des maisons de commerce, des manufactures et des plantations et tous les renseignements habituels, l'énumération des bureaux de poste, des stations de chemins de fer, de télégraphes et d'express; un abrégé de l'histoire des deux Etats, une description des villes et villages qu'ils renferment, etc. Les négociants des villes trouveront tous les renseignements dont ils auront besoin pour leurs relations avec les campagnes, et réciproquement les planteurs trouveront toutes les informations désirables sur les villes. Le prix de la souscription n'est que de cinq piastres et les taux d'annonces dans les pages intercalées dans le texte sont de $40 pour une page entière. Cet ouvrage nous paraît appelé à un grand succès. ☞

$55.—C'est le prix, à New-York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni prime ni assurance.

Convention d'Etat.

MEETING DÉMOCRATIQUE.

Nous publions dans une autre colonne les résolutions adoptées par la réunion démocratique qui a eu lieu lundi soir. Une convention d'Etat est convoquée pour le 4 mars, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et des meetings doivent avoir lieu dans chaque paroisse et dans chaque ward de la Nouvelle-Orléans pour l'élection des délégués à ladite convention. Il est à désirer que ces délégués soient choisis parmi les citoyens les plus influents et les plus capables, afin que les résolutions de la convention aient le plus de poids possible dans les circonstances critiques où se trouve notre Etat.

Nous publions également une convocation adressée aux citoyens de la Nouvelle-Orléans pour qu'ils se réunissent en mass meeting samedi soir, sur la place Lafayette, afin d'adopter des résolutions pour protester contre les lois actuellement projetées et dirigées contre leurs libertés et leurs droits. Il importe que cette manifestation ne laisse aucun doute sur les sentiments et les volontés de la communauté.

Musique.—Nous avons eu hier soir l'extrême plaisir d'entendre la *Marche triomphale* composée par M. Hubert Rolling et dédiée par lui au général Beauregard, et c'est le fameux corps de musiciens, si habilement dirigé par le populaire Jaeger, qui l'a exécutée. Nous n'avons pas besoin de dire que l'exécution a été parfaite, bien que le morceau fût entièrement nouveau. Nos confrères de la rue du Camp ont été sans doute favorisés comme nous, et comme nous, ils ont dû être agréablement surpris, car les compositions savantes de M. Rolling ne sont pas de celles qu'on entend si souvent dans nos rues et dans nos lieux publics.

Pour cette fois, notre grand compositeur a voulu prouver qu'il savait faire, lui aussi, de la musique populaire, et le succès, un brillant succès, justifiera sa tentative. La "Marche Triomphale" est entraînante; l'accompagnement en est riche et varié, et les mouvements se succèdent avec une verve irrésistible. Cette composition est, ce nous semble, destinée à faire les délices de tous les salons de la Nlle-Orléans qui ont le bonheur de posséder de bons pianistes, et, ajoutons, de bons pianos, chose assez rare. La "Marche Triomphale" se vend chez tous les marchands de musique, et la première édition en sera bien vite épuisée.

Fabrique de tabac.—Nous appelons l'attention des acheteurs de la campagne sur l'annonce de M. J. P. Sarrazin. On trouvera dans le vaste établissement situé à l'encoignure des rues Chartres et Conti, outre toutes les qualités et sortes de tabacs, un choix de plus d'un million de cigares et un immense assortiment de pipes et articles de tous genres pour fumeurs.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.—Voir à la suite des avis de décès l'annonce de la mort de Mme Weightman et de John Wood James.

CHRONIQUE LOCALE.

Conclave du Sud No. 21.—Ce Conclave doit procéder à l'installation de ses officiers, vendredi prochain, dans la soirée, rue St Louis, No. 48. Nous remercions le Conclave d'avoir bien voulu nous adresser de fort aimables billets d'invitation.

Soirée Calico.—Le club social des jeunes célibataires donnera samedi prochain, une soirée calico au Théâtre National. Nous avons reçu des billets d'invitation pour lesquels nous prions le club d'agréer nos remerciements.

Grand Jury de Jefferson.—Nous avons lu le rapport du Grand Jury de Jefferson, rapport que M. F. J. Leche, ex-maire de Jefferson, a eu l'obligeance de nous remettre, et nous avons vu qu'il n'y avait rien d'exagéré dans les accusations si graves et si nombreuses portées par presque l'universalité de la population contre les hommes nommés par le gouverneur Warmoth, pour composer l'administration municipale de cette ville. Il est étonnant que le gouverneur persiste à les soutenir. Ce rapport du Grand Juri a été endossé par l'Association des citoyens qui a passé des résolutions à ce sujet. Le gouverneur n'y aura aucun égard. Nous reproduirons ce rapport du Grand Juri dont diverses parties doivent être signalées pour l'instruction de tout le monde.

Coup de feu contre un voleur.—Mardi soir, un individu nommé Peter McGready, qui est employé sur la Levée, près du Marché Français, a été vu en *flagrante delicto* de vol. Ayant voulu lui mettre la main sur lui, cependant, il a pris la fuite; mais, près du débarcadère du Second District, on lui a crié de s'arrêter, et comme il paraissait peu disposé à obéir à l'ordre, on lui a tiré dessus, et Gready a été blessé à la jambe. Alors seulement il s'est laissé arrêter.

Vol dans un salon de bière.—Mardi soir, une somme de $200 a été volée à un étranger dans un salon de bière de la rue St Charles. La poche de son pantalon a été coupée avec un couteau et le porte-feuille, contenant les billets, a passé, avec la plus grande facilité, dans les mains du voleur, qui a disparu.

Les objets volés à la banque consolidée.—Les objets retrouvés dont nous avons parlé dans notre chronique d'hier venaient bien réellement des dépôts faits à la banque Consolidée, mais ils ne représentent pas seulement une valeur de $30. Par conséquent c'est à peu près comme si l'on n'avait rien découvert du tout.

Quant à Hogan, qui est en bonne voie de guérison, il n'y a pas de preuve qu'il ait participé au vol de la banque et probablement on ne la découvrira pas. On peut en dire autant de toutes les affaires où Hogan a figuré depuis le jour où il vint pour la première fois comme un des marins du Portsmouth, pendant que Butler gouvernait la Nlle-Orléans, jusqu'à présent.

Législature de la Louisiane.

Mercredi, 9 Février.

Sénat.—Pétition des citoyens d'Est-Feliciana contre les animaux errants.

Le bill de M. Foute, requérant les compagnies d'assurance sur la vie de faire des dépôts de $100,000 comme garantie pour les assurés, est mis à l'ordre du jour pour samedi.

L'acte pour amender un acte relatif à la nomination des inspecteurs de farine est référé au comité du commerce.

La résolution pour faire enquête sur les comptes de l'auditeur et du trésorier, dans le but de savoir ce qui a été dépensé l'année dernière sur le fonds d'école, est adoptée.

Rapport favorable est fait sur le bill relatif au séminaire d'Etat de la Louisiane.

Le bill amendant la 47e section de la police métropolitaine et augmentant le salaire des officiers et employés, est envoyé à l'impression et mis à l'ordre du jour de lundi prochain.

Rapport favorable est fait sur le substitut relatif aux impressions publiques dans les paroisses. Déposé.

Le bill de M. Jenks relatif au pouvoir des exécuteurs, curateurs, administrateurs et tuteurs, est adopté.

M. Anderson annonce une résolution jointe pour demander au Congrès l'introduction, franche de droit, des charrues à vapeur pendant cinq ans.

Le bill d'enregistrement passe à la troisième et dernière lecture.

Ont voté oui: Antoine, Campbell, Darrell, Lynch, Monette, Packard, Pinchback, Poindexter, Pollard, Ray, Smith, Whitney, Wilcox, Williams, Wittgenstein.

Ont voté non: Anderson, Bacon, Blackman, Branglin, Day, Eagan, Futch, Foute, Jenks, Jewell, Offutt, Thompson.

La résolution pour empêcher l'immigration des Chinois est référée au comité des relations fédérales.

Les règles de procédure dans les procès par impeachement sont adoptées.

M. Ray présente une résolution portant que jeudi, 10 février, à 1 heure, le sénat organisera la cour d'impeachment, et une autre résolution invitant le juge-président de la cour suprême à présider la dite cour. Adoptée.

Le président nomme MM. Ray, Blackman et Antoine, membres du comité, pour se rendre auprès du juge-président de la cour suprême.

Le sénat s'ajourne.

Chambre des représentants.—M. Rey, d'Orléans, présente une série d'accusations formulées, par Louis Le Blanc contre James Berland, juge de paix de la paroisse Plaquemine. Référé au comité d'impeachment.

M. Dewees, de Bienville, demande la reconsidération du vote par lequel le bill créant la paroisse de Montecello a été adopté, et demande en outre que la motion de reconsidérer soit déposée sur le bureau. La proposition est repoussée. La motion de reconsidérer est alors acceptée.

M. Wiltz demande la reconsidération du vote par lequel le bill exemptant de taxe, la salle des Odd-Fellows, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, a été perdu.

M. Garr, de Féliciana, demande que la motion de reconsidérer soit déposée sur la table. Rejeté.

Une motion de reconsidérer est perdue également.

La Chambre se forme en comité général pour considérer les articles d'impeachment contre l'auditeur Wickliffe. Tous les articles, au nombre de 28, sont recommandés à la Chambre. Le comité se lève alors et la Chambre adopte les articles de la mise en accusation.

M. Lowell demande que le Sénat en soit informé.

Un acte pour réinstaller Henry Schwab, shérif de la paroisse Jefferson, est appelé. Pendant le débat la Chambre s'ajourne à 7 heures du soir.

Séance du soir.—L'ordre du jour était la discussion du bill sur les écoles publiques, mais la Chambre ne se trouvant pas en nombre pour délibérer, s'est ajournée.

Les deux Armées.

Nous empruntons au journal *Le Soir* le remarquable article qui suit dû à la plume d'Edmond About, écrivain aussi distingué par le bon sens de ses appréciations que par la clarté et l'originalité de son style:

Il y avait hier, il y aura peut-être demain, dans cet absurde et charmant Paris, deux armées en présence.

L'une est l'armée proprement dite, celle qui porte un uniforme sans uniformité, très changeant, très onéreux, assez joli dans les revues du Champ-de-Mars, assez incommode en campagne, respectable pourtant et bien vu de toute l'Europe, parce que l'Europe ne l'a jamais vu de dos. Quelle que soit la forme des schakos, la coupe de l'habit et la couleur des épaulettes, l'ensemble a cela d'admirable qu'il se tient droit en face des canons et qu'on le brise sans le faire ployer.

Je ne me pique pas de chauvinisme, et l'on ne m'a jamais surpris à faire rimer gloire et victoire. Notre organisation militaire n'est pas, à mon avis, la meilleure qu'on puisse rêver; nous en causerons un de ces jours, lorsque la tyrannie des événements quotidiens me laissera le loisir de développer mes utopies. Mais l'armée française, telle qu'elle est, indépendamment du service qu'elle nous rend aujourd'hui, représente un élément moral d'une valeur incontestable.

Les *soldats malgré eux* sont le fond de l'armée française; les rangs sont pleins de braves garçons que le sort a contraints de quitter la charrue ou l'atelier pour faire l'exercice, moisir dans les casernes, parader sous la pluie, cheminer d'étape en étape et mourir, au besoin, sur le champ de bataille ou dans une chambrée d'hôpital. Les volontaires, sauf quelques rares exceptions, sont des cerveaux brûlés que leur famille envoie sous les drapeaux pour s'en défaire, ou qui s'engagent spontanément par dégoût d'un travail assidu, par amour du clinquant, par un héroïque enfantillage. Les officiers, pour la plupart, ont choisi la carrière des armes comme celle où la valeur individuelle remplace le plus avantageusement tout capital métallique. Dans une civilisation où l'importance des richesses croît à vue d'œil, l'officier seul jouit du privilège de briller sans argent, d'être indépendant sans fortune, d'être fier et pauvre, de porter un peu d'or sur les épaules, et rien en poche. Quelle que soit son origine, il est le titulaire d'une noblesse à part, qui ne cède à nulle autre. La servitude assez pesante qu'il subit volontairement est pleine de grandeur. Il est privé de mille jouissances, et cette privation même tourne à son honneur; les règlements qui lui défendent de rien gagner, sauf une solde insuffisante, lui permettent de se carrer dans une misère digne et glorieuse.

Quel est l'avenir probable du soldat? De rentrer au logis après six ou sept ans de fatigue et de danger gratuit, avec l'habitude du travail en moins et l'habitude de la discipline en plus. Le sort commun des officiers est d'errer jusqu'à l'âge de cinquante-deux ans dans un triangle dont les côtés sont formés par la caserne, la pension et le café, et de prendre leur retraite avec le grade de capitaine et la pension de douze à quinze cents francs. Chacun sait qu'il y a beaucoup plus d'avantage et incomparablement moins de risques dans la bonneterie que dans l'armée; il se dépense sous les drapeaux une somme incalculable de fatigue sans salaire, de dévouement sans récompense et de courage gratuit.

Le peuple, qui devient de jour en jour plus positif, applique le calcul à ces choses morales. Tantôt il se demande pourquoi des jeunes gens bien nés, bien élevés, bien faits et braves, préfèrent un service ingrat et périlleux à toutes les professions lucratives; tantôt il se plaint de payer trois ou quatre cents millions, bon an mal an, pour le salaire de ces ouvriers qui ne forgent pas le fer et ne filent pas le coton.

J'en conviens, l'armée est bien folle, mais sa folie est la plus généreuse et la plus noble qui puisse bouleverser une cervelle humaine.

J'en conviens, l'armée coûte cher, mais sait que l'étranger menace nos frontières, sait qu'un ennemi intérieur tienne en échec la volonté publique et le droit individuel, on se reproche de ne la point payer ce qu'elle vaut.

Vous plaît-il, maintenant, de jeter un coup d'œil sur cette autre armée sans uniforme et sans discipline, dont les chefs et les soldats, pêle-mêle, portent la blouse, la redingote et l'habit noir? Nous l'avons vue en marche il y a quelques jours; il s'en est peu fallu qu'on ne la vît rangée en bataille. Elle portait ses armes dans ses poches, et si elle n'a pas combattu, c'est, de son propre aveu, parce qu'elle ne se croyait pas assez sûre de la victoire.

Il y a dans notre pays un ou deux millions d'hommes que le sort a plus mal servis que les autres. Ce n'est pas qu'ils manquent de force, de courage et d'intelligence, mais ils sont nés de pères imprudents ou malheureux qui n'ont pas pu ou pas voulu leur léguer l'instrument du travail productif, un capital. On les nomme plébéiens ou prolétaires; ils tombent ainsi pourvus, ou dépourvus, au milieu d'une société où le moindre paysan possède un coin de terre, une bêche ou une charrue. N'ayant hérité de personne, ils sont portés à se croire et à se dire déshérités; ils s'imaginent que leurs voisins, plus heureux, leur ont fait tort de tout ce qui leur manque. Une opinion accréditée parmi eux est que les biens utiles sont produits par la sueur à l'usage de tous les hommes, et que s'ils ne possèdent rien, c'est qu'on s'est entendu pour confisquer leur part. S'ils savaient que toute richesse est le produit du travail et de l'épargne, peut-être se résoudraient-ils à épargner en travaillant, afin de léguer à leurs fils un outillage supérieur à celui qu'ils ont reçu de leurs pères; mais la société n'a pas pris la peine de les instruire; elle les a tantôt flattés, tantôt réprimés, selon les temps et les circonstances; elle commence tout au plus à comprendre qu'elle se serait servie elle-même en leur donnant l'éducation gratuite. C'est pourquoi nous les voyons tous ou presque tous, persuadés qu'ils sont victimes d'une injustice, et qu'ils ont à revendiquer un dû. Rien ne pourra les contenter, ni l'allégement du travail, ni l'augmentation des salaires; les plus favorisés croiront toujours qu'ils donnent trop et qu'ils ne reçoivent pas assez. Tous rêvent une liquidation générale; ils veulent persuader que l'Etat peut et doit guérir la misère, organiser le travail, changer la distribution des richesses et reconstruire la société sur un nouveau plan.

S'il ne se rencontrait pas des sophistes pour exploiter cette passion, c'est que l'homme serait devenu sage ou bête. Nous possédons mille théoriciens infaillibles, dont le plus modeste se charge d'enrichir tous les pauvres en huit jours. Mais comme la vieille organisation qu'il s'agit de supplanter s'appuie sur les lois, les tribunaux, la gendarmerie, le pouvoir, il n'est pas un réformateur de la société qui ne dise aux prolétaires: "J'ai le remède qu'il vous faut, mais ôtez-moi d'abord ce gouvernement qui me gêne!"

Les prolétaires de notre pays ne sont pas plus républicains que monarchistes: ils s'accommoderaient volontiers d'une dictature qui les enrichirait en un jour; ils laissent à la bourgeoisie ce ridicule amour de la liberté et de la légalité qu'elle affiche. Dans les réunions populaires où l'on maudit le plus violemment l'attentat du 2 décembre, on estime le 15 mai 1848, on ratifie les violences du 20 juin et du 10 août 1792, on applaudit au sang répandu le 21 janvier et le 16 octobre 1793; on a des trésors d'indulgence pour les égorgeurs de septembre; on se découvre avec respect aux noms de Marat, de Robespierre et de Danton, qui furent assurément les pires tyrans de la France. C'est que l'armée socialiste marche contre nous sous les ordres d'un état-major jacobin.

Tous les discours des agitateurs peuvent se résumer ainsi: Donnez-nous la dictature et nous vous donnerons la richesse. Le candidat de la première circonscription n'eût pas été élu, s'il ne s'était déclaré socialiste.

Ni Rochefort, ni les autres meneurs de la plèbe parisienne n'ont trouvé le secret de guérir la misère. Ils sauraient au besoin ressusciter la commune de Paris et le tribunal révolutionnaire; mais si vous les mettiez au pied du mur, si vous leur demandiez par quel moyen ils se flattent d'enrichir les pauvres sans dévaliser les riches, ils resteraient interdits et penauds. Mais le prolétaire français ressemble à ces malades qui veulent être trompés; il épuisera la liste des empiriques avant de chercher un docteur qui l'ampute de ses illusions.

Personne n'a noté, que je sache, un des traits les plus caractéristiques du temps présent. C'est que les soldats et les chefs de l'armée révolutionnaire et socialiste sont les plus honnêtes gens du monde, à leur manière.

On laisserait tomber un portefeuille de dix millions dans la salle des Folies-Belleville, tandis que l'orateur et l'auditoire fulminent à l'unisson contre l'infâme capital; le portefeuille intact serait rapporté à son maître. Mais si l'orateur développe cette théorie de Proudhon qui tend à confisquer tout le revenu net au profit du prolétaire, les bonnes gens de l'assemblée, sans se dissimuler que le raisonnement cloche un peu, se disent: "juste ou non, la chose serait du moins bien agréable. Nous ne nous pardonnerions pas de faire tort à personne; cependant, si l'Etat prenait la chose sur lui!... L'Etat est le maître, après tout, on pourrait profiter de l'aubaine et s'en laver les mains."

Tandis que la foule affamée se délecte de ces chimères, que disent les candidats à la dictature? Ils sont honnêtes, ces jeunes gens, honnêtes comme Marat qui mourut pauvre; "Oui, je prendrai l'argent des riches, mais pour le distribuer aux travailleurs! Peut-on blâmer un homme qui manie les milliards sans en garder un sou? Le pouvoir me suffit."

Ainsi, dans l'hypothèse d'une dictature socialiste, le gouvernement pourrait dire: je n'ai rien gardé, et le peuple: je n'ai rien pris. Il n'y aurait point de voleurs: mais il y aurait des volés.

C'est pourquoi la classe volable est heureuse de s'abriter derrière ces quatre cent mille soldats qui sont à la fois les plus pauvres et les plus désintéressés des Français.

Mais cette sécurité que l'armée nous procure, ce repos relatif qu'elle nous garantit, il faut en profiter, messieurs, pour entreprendre à nos frais, et plus tôt que plus tard, l'éducation de nos frères arriérés. Ne les traitons pas en ennemis, lors même qu'ils nous menacent, aidons-les, tendons-leur la main, n'oublions pas que nous sortons tous de la plèbe et que tout prolétaire est un aspirant à la bourgeoisie.

ABOUT.

$65.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, laquelle a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

CORPS LÉGISLATIF DE FRANCE.

SÉANCE DU 19 JANVIER.

M. le président Schneider—La parole est à M. Gambetta.

M. Gambetta, de sa place—Je prends la parole pour demander une rectification importante.

Hier, lorsque je faisais allusion aux paroles prononcées par le garde des sceaux, et par lesquelles il demandait à Dieu qu'il n'y ait pas sous ce ministère une goutte de sang répandue, j'ai dit: "Il vous suffirait d'un éclair de bon sens et de retirer les poursuites pour éviter ce malheur." Il me répondit par ces mots, et c'est la seule phrase que j'ai entendue: "Et vous, monsieur Gambetta, il vous faudrait un éclair de patriotisme."

J'ai trouvé une addition au *Journal officiel*; celle-ci: "et un éclair de conscience."

Eh bien, permettez-moi de le dire, je suis très partisan de la liberté de discussion la plus absolue, et je crois que nous devons favoriser les luttes même les plus ardentes et les plus passionnées; mais quant à la conscience et au for intérieur je n'accepte la juridiction de personne: de M. Emile Ollivier je l'accepterais moins que de personne. (Bruits et rumeurs en sens divers.—Quelques applaudissements se font entendre dans une des tribunes hautes du côté droit.)

Je le répète, je ne reconnais à personne le droit de se faire le juge de ma conscience et de porter sur mon for intérieur aucune appréciation et aucun jugement.

J'ajoute que, moins qu'à tout autre, je vous reconnais ce droit, M. Ollivier, car je tiens, pour l'avoir su et pratiqué, que votre conscience est trop mobile et trop variable pour que je puisse en tenir compte. (Vives réclamations.—Murmures et cris: A l'ordre!)

M. Granier de Cassagnac—Vous pratiquez un droit que vous refusez aux autres!

M. le président Schneider—M. le garde des sceaux a la parole.

M. Emile Ollivier, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes—Messieurs, il est des injures et des insinuations au-dessus desquelles j'ai le droit de me tenir.... (Très bien! très bien!)

M. Gambetta—C'est cela, toujours la même théorie, le dédain, n'est-ce pas!

M. le garde des sceaux....—sans craindre que j'en puisse être atteint!....

M. Gambetta—Je demande la parole.

M. le garde des sceaux—Seulement, je ferai remarquer à M. Gambetta qu'il donne aujourd'hui une fois de plus l'exemple de la contradiction continuelle qui est dans ses paroles et dans sa conduite.

M. Gambetta s'arroge le droit de juger les autres; il ne se passe pas de séance dans laquelle il ne fasse entendre des paroles qui, pour un homme d'honneur, sont blessantes.

Nous y répondons par la plus complète modération et quand, interrompu injustement, je dis à M. Gambetta que si sa conscience n'était pas troublée par la passion qui l'entraîne...

M. Gambetta—Vous n'avez pas dit cela!

M. le garde des sceaux—C'est le sens que j'ai voulu donner à ce mot de conscience. Oui, votre conscience est troublée par les passions, car si elle ne l'était pas, vous n'auriez pas prononcé les tristes paroles que vous venez de faire entendre. (Très bien! très bien!)

M. Gambetta se lève pour parler.

Voix nombreuses.—Assez! assez!

M. le président Schneider—Monsieur Gambetta, permettez-moi....

M. Gambetta—Comment, messieurs, vous trouvez que l'explication est suffisante!

M. le président Schneider—Monsieur Gambetta, laissez-moi vous faire un appel. Il y a là une question qui prend dans la discussion un caractère irritant. Je crois que, de part et d'autre, il est bien désirable que l'incident se termine. (Oui! oui!)

M. Gambetta—Monsieur le président, permettez; il me semble qu'il est impossible qu'après avoir aussi loyalement posé la question que je l'ai fait.... (Vive interruption), vous vous refusiez à entendre ma réponse aux paroles que vient de prononcer M. Emile Ollivier, puisqu'il dit en parlant de nous "ces messieurs." Eh bien, je vais lui faire une réponse que je crois catégorique et décisive.

Non, monsieur, je ne vous ai pas adressé une injure; je vous ai purement, simplement rappelé qu'il ne vous appartient pas, à vous, d'attaquer ma conscience et de la qualifier.... (Nouvelle interruption et nouveaux murmures.)

M. le président Schneider—Il serait désirable de clore cet incident. Les observations prennent un caractère direct et personnel qui est regrettable.

M. Gambetta, continuant et s'adressant à M. le garde des sceaux—Vous l'avez si bien compris que vous avez déplacé la question; vous avez dit que c'était moi l'agresseur, et qu'il ne se passait pas de séance où je ne visse prononcer des paroles blessantes contre votre honneur.

Cela n'est pas, et, à coup sûr, il est de bien autres souvenirs que je pourrais rappeler dans cette enceinte. J'ai dit, et je le répète, que vous aviez une conscience variable. (Exclamations diverses.—A l'ordre! à l'ordre!)

Non pas que je vous conteste le droit de changer d'opinion; mais il y a quelque chose que vous ne pourrez expliquer pour la moralité française, c'est que votre changement d'opinion a coïncidé avec votre fortune. (Nouvelles et vives exclamations.—A l'ordre! à l'ordre!)

M. le garde des sceaux.—Laissez-moi répondre.

M. le président Schneider.—La parole est à M. le garde des sceaux.

M. le garde des sceaux.—Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de justifier la rectitude de ma conduite politique. (Interruption sur quelques bancs à gauche.)

M. Gambetta.—Elle a été stigmatisée et déclarée indigne par vos électeurs! (Bruit.)

M. le garde des sceaux.—Depuis le jour où je suis rentré dans la vie politique, dès le premier discours que j'ai prononcé dans cette enceinte en 1857, ...

M. Gambetta.—J'y étais.

M. le garde des sceaux.—Faites un peu de silence, je vous prie, et ayez la patience de m'écouter....

M. Gambetta.—Je vous écoute puisque je vous interromps.

Plusieurs voix.—Laissez donc parler! N'interrompez pas!

M. le garde des sceaux.—Dès 1857, dès le premier discours que j'ai prononcé dans cette enceinte, alors qu'il ne s'agissait pas pour moi de fortune, pas plus qu'aujourd'hui; car, sachez-le bien, exercer le pouvoir dans le moment où nous sommes, c'est une mission difficile....

M. Gambetta, avec vivacité.—C'est un acte de courtisanerie! (A l'ordre! à l'ordre!)

M. le président Schneider.—Encore une fois, monsieur Gambetta, veuillez ne pas interrompre, et surtout avec cette animation.

M. Daru, ministre des affaires étrangères, se lève pour parler.

M. le garde des sceaux.—Permettez, je vous en prie.

Oui, monsieur Gambetta, si vous aviez davantage la conscience des réalités; si vous aviez davantage le sentiment de la justice, vous sauriez que le pouvoir, dans les circonstances actuelles, est un fardeau lourd qu'on accepte par devoir, et parler de fortune à ceux qui se sont décidés à pareil dévouement, c'est donner aux autres le droit de croire qu'on ne cherche soi-même dans la politique qu'une occasion de fortune. (Très bien! très bien!—Réclamations à gauche.)

Et j'ajoute....

M. Planat.—Monsieur le président, il y a un article du règlement qui interdit les personnalités, et je demande qu'on le mette à exécution.

M. le ministre.—J'ajoute que si dès 1857....

M. Planat.—Nous ne sommes pas ici pour entendre des personnalités.

M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'intérieur.—Ce n'est pas de nos bancs que sont parties les personnalités, c'est du vôtre.

M. Vendre.—C'est lorsque M. Gambetta parlait qu'on aurait dû rappeler les dispositions du règlement. (Oui! oui!—Très bien.)

M. Planat.—Je les ai rappelées dès que ma voix a pu se faire entendre au milieu du bruit. Je ne m'adresse ni à M. Ollivier ni à M. Gambetta; mais je demande à M. le président de faire respecter le règlement.

M. le président Schneider.—J'ai déjà à plusieurs reprises demandé qu'on s'abstînt de faire des interruptions; si elles continuaient, je serais obligé de rappeler à l'ordre les interrupteurs. C'est déjà bien assez qu'il y ait entre deux orateurs des discussions qui ont un caractère personnel et irritant, et je demande que personne ne s'en mêle, afin que l'incident se termine le plus promptement possible. (Marques d'adhésion.)

M. le garde des sceaux.—Je ne me permets aucune attaque personnelle, mais je tiens à compléter ma pensée. Je le dois, non pas pour cette assemblée,—elle n'a plus besoin de mes explications,—non pas pour le pays,—il n'en a pas besoin d'avantage; mais je ne puis tolérer qu'en ma présence on prononce certaines paroles. Dès 1857, lorsque je suis rentré dans la vie politique, je n'ai poursuivi qu'un but: la liberté.

M. Gambetta.—Vous vous êtes dit républicain à cette tribune! (A l'ordre! à l'ordre!)

M. le président Schneider.—Monsieur Gambetta, si vous interrompez de nouveau, je serai obligé de vous rappeler à l'ordre.

M. le garde des sceaux, continuant.—Oui, la liberté par des moyens réguliers et constitutionnels. Depuis 1857, je n'ai poursuivi qu'un but, c'est d'éviter une nouvelle révolution dont je pressens depuis longtemps quels seraient les désastres....

M. Jules Ferry.—Vous nous trompiez alors! (Cris bruyants: A l'ordre! à l'ordre!)

M. le président Schneider.—Monsieur Ferry, l'expression dont vous venez de vous servir mériterait un rappel à l'ordre. Je ne crois pas devoir le prononcer en ce moment, car je ne veux rien faire qui ajoute encore à l'irritation. Mais je demande à chacun de conserver le calme nécessaire et de se souvenir qu'il ne doit y avoir en ce moment aucune interruption! (Très bien!)

M. le garde des sceaux.—Depuis 1857, je n'ai eu qu'une pensée, c'est de me rappeler le conseil si noble d'un homme qui a su, dans des circonstances graves, remplir aussi de grands devoirs, le conseil du général Cavaignac disant qu'il avait en mépris la théorie immorale des réticences et des arrière-pensées; depuis 1857, je n'ai eu qu'un but: être fidèle à la religion du serment, tenir ce que j'avais juré.

Il est vrai qu'un jour, dans cette enceinte, je me suis dit républicain,—c'était en 1861; après le décret du 24 novembre,—je me suis levé et j'ai dit à l'empereur: "Sire, donnez-nous la liberté, et moi qui suis républicain au moment où je parle, j'admirerai et j'aiderai." Voilà ce que j'ai dit publiquement en 1861.

L'empereur a donné la liberté, il a fait appel à mon dévouement. Ce dévouement, messieurs, il l'a absolu; j'ai été fidèle à ma promesse de 1861, je crois qu'en agissant ainsi j'ai accompli un acte de conscience et que je me suis honoré aux yeux de mon pays. (Oui! oui!—Bravo et applaudissements prolongés.)

M. Gambetta.—Je demande à M. Ollivier si c'est à lui de se juger lui-même! (Assez! assez!—La clôture!)

M. le président Schneider.—Monsieur Gambetta, ne renouvelez pas, je vous prie, ce débat. La Chambre a demandé la clôture, et je vais la consulter. (Oui! oui!)

M. Gambetta.—Mais y a-t-il le règlement qui dit qu'on parle toujours après un ministre.

M. Gambetta prononce avec une très grande animation quelques paroles qui, au milieu du bruit, ne parviennent pas jusqu'à nous. (Nombreux cris: A l'ordre! à l'ordre!)

M. le président Schneider. Je vous rappelle à l'ordre, monsieur Gambetta.... (Très bien! très bien!)

M. Gambetta.—Rappeler M. Ollivier à lui-même!... (Bruit.)

M. le président Schneider.—Je vous rappelle à l'ordre, non pas pour ce que vous avez dit, je ne l'ai pas entendu, mais à raison du trouble que vos paroles jettent dans la Chambre, et pour la véhémence que vous montrez. (Oui! oui!—Très bien!)

Un membre.—Dites: pour la violence!

M. Jules Ferry.—C'est la véhémence d'une conscience honnête!

M. le président Schneider.—Assurément je ne mets pas en question la conscience de M. Gambetta.

M. Gambetta.—Je le crois bien! (Exclamations.)

Je signale un fait... (Le bruit couvre la voix de l'orateur.)

M. Gustave Fould.—Nous ne sommes pas ici pour nous occuper des affaires de conscience de M. Gambetta. Nous sommes ici pour nous occuper des affaires du pays.

M. le président Schneider.—Je mets aux voix la clôture de l'incident.

(La clôture, mise aux voix, est prononcée.)

M. Gambetta.—C'est toujours votre ressource, misérable ressource! (Bruit.—Murmures au centre et à droite.)

M. le baron de Planey.—Je crois avoir entendu le mot "misérable." Monsieur, je ne l'accepte pas; et je proteste, quant à moi.

M. Gambetta.—Mais vous n'entendez pas ce que je dis. J'ai dit que c'est une ressource misérable.

M. le président Schneider.—M. Gambetta, permettez-moi de vous demander le calme qui est nécessaire dans cette enceinte....

M. Gambetta.—Mais, monsieur le président, l'indignation exclut le calme. (Nouveaux murmures et cris. A l'ordre!)

M. le président Schneider.—Je demande que nous ayons toujours ici le respect les uns des autres et la dignité qui convient à une grande assemblée. (Très bien! très bien!)

L'incident est clos.

Le *Pays* publie la lettre suivante:

Paris, 18 janvier.

Monsieur le rédacteur,

Une foule de publications périodiques ou autres, malveillantes ou *favorables*, me prêtent des paroles ou des écrits que je n'ai jamais prononcées, que je n'ai jamais rédigés.

Je vous serais bien reconnaissant de déclarer en mon nom, que je ne reconnais la stricte exactitude que des réponses que j'ai faites dans mes interrogatoires.

Avec une grande considération.

Votre bien affectionné.

P. N. BONAPARTE.

ENTRE FRERES ET AMIS.

A la suite de la discussion du Corps législatif, la correspondance suivante a été échangée entre M. Rochefort et M. Vermorel, les inspirateurs des deux journaux les plus rouges de la capitale:

A Monsieur Rochefort.

Monsieur,—Je me réserve de flétrir comme elle le mérite l'abominable accusation que vous avez formulée contre moi, hier, au Corps législatif, et d'en obtenir justice.

Et je vous somme de produire immédiatement devant un jury composé de citoyens honorables et connus dans la démocratie, les preuves qu'il est de votre devoir de fournir. Il faut qu'il ne reste aucun doute, aucun soupçon sur mon honnêteté.

Je vous livre toute ma vie publique et privée. Je vous préviens que quelles que soient votre réponse et votre conduite, la lumière sera faite—et complète.

A. VERMOREL.

A Monsieur Vermorel.

Monsieur,—En répondant au garde des sceaux vous passiez pour avoir certaines attaches de police, je n'ai fait que répéter ce que vous avez mis vingt fois sur le tapis dans les réunions publiques.

"On m'a accusé d'être le *mouchard* de M. Rouher. Vous êtes vous écrié devant moi à plusieurs reprises: ce qui prouve manifestement que vous ne passez pour républicain exalté, pour avoir eu des rapports avec le gouvernement qui est pour tous la police; car entre M. Rouher et M. Pietri, un homme aussi radical que vous l'êtes ne peut établir aucune différence.

Si, en effet, vous n'êtes pas suspect au parti, pourquoi les principaux rédacteurs de la *Réforme* l'ont-ils quittée dès que vous y êtes entré?

Vous avez été obligé d'avouer vos accointances ministérielles, le jugement est donc rendu depuis longtemps par l'opinion publique à votre égard. Vous pouvez néanmoins former à votre aise un jury d'honneur. Je vous souhaite même qu'il vous acquitte.

Quant à moi, j'ai assisté à tous les efforts que vous ne cessez de faire pour jeter le trouble et la division dans le parti. Et bien que vous écrivez des articles à ce point odieux, que le ministre de la tribune prenait à témoins du haut de la tribune comme preuve de la culpabilité du député qu'il voulait faire condamner. J'userai du droit qui m'appartient de demander d'où ils sortent et d'en qualifier publiquement l'auteur qui, après s'être associé autrefois avec M. de la Valette, s'associe aujourd'hui avec M. Emile Ollivier.

HENRI ROCHEFORT.

UN PRÉCÉDENT.—On lit dans le *Pays*:

La lettre de Bordeaux que nous avons publiée, donne un échantillon des habitudes et des façons de Victor-Noir.

Les habitués du café de Suède n'ont pas oublié non plus l'entrée triomphante de ce jeune homme revenant de l'expédition conduite par M. Rochefort contre M. Rochette.

M. Noir entre dans le café de Suède brandissant le tronçon d'une canne et disant tout haut:—Voici la canne que nous venons de briser sur la tête de l'imprimeur!

—Mais, lui dit un habitué du café, s'il vous eût tiré un coup de pistolet!

—Oh! répondit Victor Noir, *nous étions armés*.

On le voit, les républicains sont fidèles à leurs habitudes. Ils allaient trois, armés de cannes et portant probablement tous trois des pistolets dans leurs poches; ils allaient trois chez un homme qu'ils voulaient assommer. Et ils ont bien soin de choisir l'heure du repas des ouvriers, de manière à ce que M. Rochette n'eût ni secours ni témoins.

En présence de pareilles habitudes, qui oserait encore blâmer le prince Pierre Bonaparte?

LES MOTS DU JOUR.

—Bien légers, ces journalistes!

Aucun d'eux n'a relevé ce mot *sublime* prononcé sur la tombe de Victor Noir par l'un des plus purs irréconciliables:

"Aujourd'hui, pour la première fois, un vent favorable souffle enfin dans nos voiles."

La mort de ce pauvre Victor Noir, ils appellent cela un *vent favorable*!

Larochefoucauld l'a dit: "Les grandes pensées viennent du cœur."

—C'est Rochefort qu'on a tué, disait le citoyen Millière à la porte de la maison d'Auteuil. Il a reçu dans la poitrine la balle de Victor Noir!

Je m'explique maintenant la défaillance du grand agitateur. Il n'était pas remis de sa blessure.

—On évalue à 30,000 les saucissons à l'ail mangés avant-hier sur la route de Neuilly. Un statisticien en a conclu qu'il y avait là 10,000 républicains sincères. Ils en mangent chacun trois à leur déjeuner.

C'était pour eux un moyen de se reconnaître—au flair!

—L'événement du jour, à Paris, s'est passé, non au Sénat ou au Corps Législatif, mais au Conseil d'Etat. On ne parlait, dans les couloirs des deux assemblées, et le soir dans tous les cercles politiques, que du triomphe oratoire que le prince Napoléon venait de remporter au Conseil d'Etat en défendant le projet de loi qui va instituer le jugement par le jury des délits de presse.

On sait qu'un des caractères de l'éloquence du prince Napoléon, quelle que soit la thèse qu'il défend, c'est la hardiesse et la véhémence. Le discours qu'il prononça au Sénat, il y a quelques mois, en appuyant le sénatus-consulte, était à la fois très libéral et très mesuré; mais le prince le débita avec une vivacité d'allures qui sembla lui donner un autre caractère. Au Conseil d'Etat, il s'est exprimé, dit-on, avec plus de verdeur encore. On cite de lui une phrase à peu près comme celle-ci:

"Une grande société comme la nôtre, ayant à sa tête une dynastie nationale dont les racines plongent dans les entrailles du suffrage universel, n'a pas à craindre qu'elle soit tenue en échec par cinq, dix ou vingt-mille gagnes; et il faut savoir mettre résolument ceux-ci à leur place."

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS, que les poëtes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.—☞

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante-cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

Nouvelles de Paris.

Les troubles continuent.

De nouvelles barricades ont été élevées.

Quelques émeutiers ont été tués par la police.

Tous les rédacteurs de la Marseillaise arrêtés.

La police et la troupe font la patrouille.

Nouvelles Européennes.

Paris, 9.—Les désordres ont recommencé hier soir à minuit, dans le voisinage du lieu où les premiers troubles avaient éclaté, et plusieurs nouvelles barricades ont été élevées dans des rues étroites. Les troupes s'abstiennent toujours de faire usage de leurs armes. La police a fait diverses charges et a tué plusieurs des meneurs. Gustave Flourens n'a pas encore été arrêté.

Paris, 9, 3 h. du soir.—La police et la troupe contrôlent l'émeute. La ville, à cette heure, est tranquille.

Paris, 9—Tous les rédacteurs de la *Marseillaise* ont été arrêtés. L'imprimeur refuse de mettre le journal sous presse. La ville est tranquille ce soir. La police en force fait la patrouille.

Londres, 9—Un acte de parlement est proposé pour protéger les inventions étrangères envoyées à l'exposition des ouvriers.

Les négociants de Cork se plaignent de la perte du prestige de cette ville, par suite du transfert et de l'expédition de toutes les malles étrangères, moins une aux ports de la Manche.

Nouvelles de Washington.

Washington, 9 fév—Le Revenu a reçu aujourd'hui $347,000. Il n'y a pas eu de nominations pour le Sud aujourd'hui. Le comité de retranchement proposera, dans son rapport, de placer la partie du Bureau des Affranchis qui concerne l'éducation dans les mains des commissaires d'éducation.

CHAMBRE.—M. J. Covode a été admis à siéger aujourd'hui par un vote stricte de parti.

Le Président a été invité à donner des informations sur le meurtre récent des Américains à la Havane.

SÉNAT.—Le comité judiciaire a été chargé de rechercher s'il y a eu aucune violation des lois de reconstruction par la Législature de Géorgie. Le sénateur Morton a parlé sur son bill pour empêcher de prêter en temps de guerre aucune assistance militaire aux sujets révoltés des Puissances étrangères.

Le bill du retranchement a été déposé sur le bureau.

Washington, 9 fév—Les invités au diner donné ce soir par le président se composaient de sénateurs et de représentants avec leurs femmes.

Marchés Européens.

Londres, 9, au soir.—Consolidés calmes à 92 1/2. 5-20, 87.

Liverpool, 9 fév—Coton plus ferme. Uplands 11 1/2. Orleans 11 5/8 à 11 3/4. Vendu aujourd'hui 12,000 balles dont 3000 pour l'exportation et la spéculation.

Paris, 9—Bourse inactive. Rentes 73 30. Fermée calme à 73 22.

Frankfort, 9—5-20, sans changement.

Havre, 9—Coton calme à la clôture.

Marchés Américains.

New York, 9, au soir—Argent facile à la clôture de 4 à 6 sur demande. Change calme et ferme à 9 et 9 1/8. Or 120 5/8 et 120 3/4 à la clôture.

New York, 9—Louisiane 72 et 67 1/2 pour les nouvelles obligations. Levée 71 5/8 et 80 pour les 6 et les 8. Balance à la sous-trésorerie $92,920,881, y compris $5,878,863 en billets de circulation.

Mobile, 9.—Coton en bonne demande. Marché ferme. Mid. 24. Vendu aujourd'hui, 1,500 balles. Reçu 1348.

Charleston, 9 fév—Coton actif et ferme. Mid. 24. Vendu 650 balles. Reçu 953. Exporté pour le cabotage 785.

Savannah, 9 fév—Coton actif. Middling 23 1/2 à 23 3/4. Vendu 750 balles. Reçu 1786 balles.

Memphis, 9—Coton plat et nominal à la clôture. Pas de moyens d'expédition et par suite dépression du marché. Reçu 1,283.

Cincinnati, 9—Farine sans changement. Vendu 64 boucauts de tabac de 6 à 24. Whiskey 93. Sucre 11 à 13 1/4. Mélasse 75 à 78. Porc 35. Graisse 15.

St. Louis, 9 fév—Farine superfine $4 25. Maïs mêlé 82. Sucre 9 1/2 à 10. Mélasse 70. Whisky 93. Bacon 12. Graisse 16.

Louisville, 9—Farine de famille extra $5 25. Porc 27. Bacon 12. Epaules 11. Graisse 16. Jambons 19.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 9 fév—Descendant: le Natchez, le Henry Ames et le Pargoud.

Memphis, 9—Descendant le Silver Spray et le Jasper. Temps clair et agréable.

Cairo, 9—Descendant les steamers Carrie, Kountz, Greyhound, et Colorado, Alton, Mountaineer, Continental, Sallie, Mohawk. Les eaux ont baissé pendant les dernières 24 heures. Temps clair et doux.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 9 fév—Arrivé: la barque Maggie Hammond, en 41 jours d'Andressan, Ecosse, avec du fer; la barque Rothesay, en 30 jours de Liverpool, avec une cargaison générale.

Pas de départs. Sur la barre le steamer New-York.

Passe à Loutre, 9 fév—Pas d'arrivages.

(Dépêches d'hier soir.)

Richmond, 8—Le gouverneur de la Virginie dit dans son message à la Législature, qu'il la félicite d'être enfin une assemblée légale de l'Etat souverain de la Virginie; Etat qui est maintenant sur le même pied d'égalité que tous les autres, dans ses droits et prérogatives. C'est son devoir de faire les lois, c'est le mien de les mettre à exécution.

Il dit qu'il faut essayer la constitution telle qu'elle est; si quelques unes de ses clauses sont impraticables, il faudra les changer.—La foi punique des autres ne nous justifierait pas si nous nous écartions du chemin de la justice et du droit.

Le gouverneur veut encourager l'immigration dans l'Etat et dit que toute tentative de rouvrir les plaies de la guerre pour des buts de parti doit être réprouvée, et il termine ainsi:

"Toujours ferme et constant unioniste, j'espère rester ainsi jusqu'à la fin de ma vie. Le point capital de ma foi politique est de garder sans tache l'honnêteté de l'Etat et de la nation; l'économie dans l'administration, l'égalisation et la réduction du tarif et des taxes, l'éducation libre pour tous, l'encouragement et l'estime du travail et l'amnistie universelle sont les principes de ma croyance politique, et peu importe le nom qu'on leur donne, républicains, démocrates ou libéraux, j'y adhérerai fidèlement dans l'administration de l'Etat.

Washington, 9 février—Les sénateurs de la Nouvelle-Angleterre se joindront aux sénateurs du Sud pour s'opposer à la nomination de Bradley à la Cour Suprême et favoriseront la nomination d'un homme du Sud.

La Havane, 9 février—M. Oviedo, célèbre par son mariage avec Mlle Bartlett, de New-York, est mort.

Des rapports officiels de Puerto Principe disent que les insurgés étendent leurs lignes de dévastation et que les incendiaires viennent si près des murs de la ville que les cendres des maisons livrées aux flammes tombent dans les rues.

Wheeling, 9.—La législature d'Ouest Virginie a passé un bill abolissant les serments d'épreuve des avocats et des professeurs.

Washington, 9.—Le comité judiciaire a entendu 15 Georgiens dans les affaires de Georgie. Les conservateurs qui soutenaient que la législature était illégale parce qu'elle avait accepté des candidats de la minorité à la place des inéligibles.

Le gouverneur et d'autres de son parti ont soutenu la thèse contraire. Les sénateurs Carpenter, Edmunds et Conklin se rappellent que le gouverneur avait précédemment été de l'avis des conservateurs. Le comité s'occupera samedi des affaires de Georgie et le gouverneur pourra expliquer sa politique en apparence très contradictoire.

☞ La machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS réalise les prodiges des fées: elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick & Co., 118 Canal.

TEMPERATURE—9 février 1870.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN.

6 heures A. M.	50	degrés
12 "	58	"
3 " P. M.	58	"
6 "	61	"

L'Isthme de Darien.

Une correspondance de Panama, datée du 17 janvier, fait connaître un nouveau projet qui permettrait dans les meilleures conditions possibles l'ouverture d'un canal interocéanique à travers l'isthme de Darien. Ce projet est dû à un Français, M. Lucien de Puydt, qui a, dit-on, trouvé une nouvelle voie infiniment plus courte et plus praticable que toutes celles découvertes jusqu'à ce jour entre les deux Océans.

C'est en 1861 que M. Lucien de Puydt est venu pour la première fois à Panama, et de là au Darien, et qu'il a commencé à explorer les rivières qui se déchargent dans le golfe San Miguel. Après avoir vainement inspecté divers cours d'eau, il remonta la rivière Tuyra, et la trouva parfaitement propre, sous tous les rapports, à l'objet proposé, jusqu'à sa jonction avec la rivière Paero. Malheureusement, à ce point, les Indiens qui l'accompagnaient ne voulurent pas aller plus loin, et il fut obligé de revenir sur ses pas jusqu'à la mer. Il retourna en France pour rendre compte de ce premier succès, puis il vint reprendre son œuvre en partant, cette fois, du rivage de l'Atlantique.

Ainsi qu'il était arrivé au début de l'entreprise, il éprouva de nombreuses déceptions, et rencontra des obstacles qu'il était sur le point de croire insurmontables. Chaque jour il se frayait une nouvelle route à travers les forêts, et chaque fois il était obligé de revenir à son point de départ. Le découragement commençait à le prendre, lorsqu'enfin, un jour, le hasard le favorisa au delà de toute attente. Tout à coup, dans une de ses excursions journalières, son œil découvrit, du haut d'une colline abrupte, une passe, ou plutôt une tranchée ouverte par la main de la nature entre les parois à pic de deux collines, le *Pico de Estola*, haut de 500 mètres, et le *Pico de Mali*, haut de 400 mètres. Cette ouverture lui apparut comme si la Providence l'avait placée là pour servir les desseins de l'homme; un tremblement de terre peut-être avait ainsi déchiré le sol, et y avait creusé un sillon destiné à servir de voie au commerce du monde. Cette voie, ce prodige, fut immédiatement baptisé du nom de *Eureka*, qui, vraisemblablement, sera consacré par la postérité.

Tel est le récit de M. Lucien de Puydt, et telle est la base du projet dont il est l'auteur.

Le canal projeté commence à Puerto Escondido sur l'Atlantique. C'est un port vaste et commode. De ce port, le canal se dirige vers la vallée de Turgandi. Puis il contourne une colline nommée Farera, et suit la vallée de Tanela jusqu'à la source de la rivière qui porte ce nom. C'est là que s'ouvre à travers la Cordillière la passe *Tanela Paya*, ou *Eureka*, dont le point le plus élevé n'est que de 46 mètres au dessus du niveau de la mer. Puis le canal entre dans la vallée de Puero, sur le versant du Pacifique. Les difficultés sont passées, et il n'y a plus dès lors que des travaux ordinaires de terrassement, qui ne nécessitent aucuns travaux d'art de quelque importance.

Une compagnie est déjà formée pour mettre cette entreprise à exécution. Elle pourrait être terminée dans trois ans au plus tôt et cinq ans au plus tard. Les dépenses sont évaluées à 70 millions de dollars. Le projet est soumis au Congrès de Colombie, et dès qu'une décision favorable sera intervenue, la compagnie se mettra à l'œuvre. Cette compagnie serait, suivant le projet, organisée seulement pour l'exécution des travaux, au moyen d'un capital fourni par un emprunt au compte du gouvernement colombien, qui, l'œuvre accomplie, en serait mis en possession, et en deviendrait seul propriétaire. Moitié des produits serait affectée à la rémunération du capital employé, et l'autre moitié entrerait dans les coffres du gouvernement local, pour le service des intérêts et l'amortissement du capital.

Nous donnons ces renseignements avec toute la réserve que comporte une affaire de cette importance sur laquelle l'attention publique est appelée pour la première fois. Nous aurons probablement à y revenir prochainement.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

POSTE ET CABLE FRANÇAIS.

La question postale et la question télégraphique ne tarderont pas à recevoir une solution satisfaisante, si l'on en croit les deux dépêches suivantes reçues de Paris et datées l'une du 30, l'autre du 31 janvier:

Paris, 30 janvier 1870.—Les Américains résidents de Paris ont adressé une pétition au ministre Washburne, le priant d'employer tous ses efforts à la prompte conclusion d'un traité postal satisfaisant entre la France et les Etats-Unis.

Paris, 31 janvier.—Les journaux d'aujourd'hui annoncent que le ministre de l'intérieur, en répondant à une compagnie anglaise qui sollicitait le privilège d'une immersion d'un câble entre Alger et la France, a répondu que tous monopoles de câbles télégraphiques sont abolis pour l'avenir, et que les poses de câbles seront laissées à l'initiative des particuliers.

Loterie Royale de la Havane. $300,000 en OR. Tirage tous les dix-sept jours. Les prix payés en or et tous renseignements fournis. Les prix les plus élevés payés pour doublons et toutes espèces d'argent de toutes sortes. TAYLOR & Co, banquiers, 16 Wall street, New York.

Décédée, hier matin à 7 heures, à l'âge de 58 ans, dame LOUISE AIMÉE PIVERT, veuve de Raymond Castanedo. Les amis et connaissances de ses enfants sont priés, ainsi que ceux de la famille, d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après midi, à quatre heures précises, [illegible] de la maison mortuaire chez son fils, J. A. Castanedo, No 541, rue des Ursulines, entre Johnson et Galvez.

Société de Bienfaisance des Bouchers.

Décédé hier, à l'âge de 27 ans, OVIDE DUBLON. Les officiers et Membres de la Société de Bienfaisance des Bouchers sont priés [illegible] aujourd'hui, 10 février, à 3 heures P. M. à la salle de l'Association pour assister aux funérailles de leur frère.

Par ordre du Président,

10 fév—1t ZERENGER, secrétaire.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe pour le repos de l'âme de feue MARIE VICTOIRE MEDLEY sera célébrée, à la cathédrale St Louis, le VENDREDI 11 du courant, à 7 1/2 heures du matin. Les amis et connaissances sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE LA PART DE SA MÈRE.

Bureau du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana—120 Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1870.

Les membres de cette association sont informés de la mort de Mme JOANNA WEIGHTMAN et de JOHN WOOD JAMES, membres de l'association, et sont invités à venir payer sans délai $1 25 pour chacun des décès [illegible] afin de rembourser [illegible] la somme de $1800 payée aux ayant droit de Mme Weightman et de [illegible] payés aux héritiers légitimes de J. W. James, le total payé par l'association étant de $3600.

4 fév—1t R. W. YOUNG, secrétaire.

Tapis, Toile cirée, Rideaux.

A. BROUSSEAU & CO,

Rue de Chartres, 17, importateurs et marchands en gros et en détail de TAPIS, TOILES cirées pour parquets et pour tables, émaillées, etc.
NATTES, paille et coco,
STORES pour croisées, tapis de table,
ETOFFES pour rideaux et pour meubles,
CRINS, Reps, Damas,
RIDEAUX de dentelle, Coutils à matelas, Ressorts Guipures.
8jan—6mPP

Attention! Attention! Attention!

GRAND MASS MEETING DÉMOCRATIQUE,

A LA PLACE LAFAYETTE.

Un grand Mass Meeting Démocratique sera tenu

Le SAMEDI, 12 février, à 7 h. du soir,

Conformément aux résolutions votées dans une assemblée du Comité Exécutif Central d'Etat Démocratique, tenue lundi, 7 du courant, et d'accord avec les présidents des diverses organisations démocratiques des paroisses d'Orléans, Jefferson, St Bernard et Plaquemines.

Des orateurs distingués prononceront des discours.

Le public en général est invité à assister au Mass Meeting.

Par ordre du Comité d'arrangements.

10fév

Seymour Knights.

Nlle-Orléans, le 8 février 1870.

Avis est donné aux Messieurs qui étaient membres du club connu sous le nom de SEYMOUR KNIGHTS, dans la campagne électorale de 1868, de s'assembler au local au-dessus du "Item", rue Royale, JEUDI, le 10 du courant, à 7 1/2 h. P. M.

Des affaires importantes seront soumises au Club.

9 fév—2t JNO. S. TULLY, Président S. K.

Démocrates! Démocrates!

Club "Rough and Ready" du 6e Ward.

Ce club se réunit, CE SOIR, à sept heures, au quartier-général, angle des rues Chartres et Quartier.

Que tous les membres soient présents!

10fév ALBERT P. ROUX, Président.

Comité Central Démocratique.

Nlle-Orléans, 9 février 1870.

A une réunion de ce comité, tenue le 7 courant, les résolutions suivantes ont été adoptées et la publication en a été ordonnée:

Attendu qu'il ne peut y avoir aucun doute que si on permet au parti qui occupe actuellement le pouvoir dans cet Etat de continuer à dilapider d'une façon extravagante, insensée et par corruption les ressources de la Louisiane, et de passer les actes infâmes connus sous les noms de "bill d'élection, bill des écoles, bill de la milice, bill d'enregistrement, bill constabulaire, et d'autres bills de même nature, dont l'adoption est odieuse à la population et préjudiciable à l'Etat, cet Etat sera bientôt en banqueroute, et que le peuple sera privé des droits les plus chers aux hommes libres; et

Attendu que le parti démocrate est le seul parti conservateur qui ait préservé son organisation politique dans toute l'Union, combattant partout et en tout temps le parti radical républicain et sa politique destructive.

Résolu par le Comité Central Démocratique d'Etat et par les citoyens ici assemblés, que laissant de côté toutes les anciennes différences et tous les anciens préjugés politiques qui nous ont précédemment divisés sur les hommes et sur les choses, nous invitons tous les bons citoyens de la Louisiane à se rallier autour du parti national démocrate, et à s'unir dans un effort unanime pour chasser du pouvoir ces aventuriers et ces renégats politiques qui se sont abattus sur cet Etat comme des vautours, sur un cadavre pour le dévorer tranquillement.

Résolu qu'afin d'assurer la coopération de la grande masse du peuple à ce mouvement, du succès duquel dépend la prospérité agricole, commerciale et financière de la Louisiane dans l'avenir, une Convention Démocratique d'Etat, composée de délégués de toutes les paroisses de l'Etat, est invitée à se réunir dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le QUATRE MARS 1870, pour conférer et adopter les mesures que réclame la nécessité de la crise actuelle.

Résolu que des meetings démocrates seront convoqués dans chaque paroisse de l'Etat, et dans chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'élection des délégués à la dite convention, conformément aux usages du parti démocratique.

F. H. HATCH, Président.

THOMAS STEEL, Secrétaire.

Les journaux de paroisse favorables à cette convocation sont invités à publier ce qui précède.

10 fév—1t et 3 au 4 mars

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits batons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de candis nougats,
Candis, star,
Candi amer (Horehound),
Candi tresse,
Candi dur,
Popping Kisses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que
Boites de fantaisie,
Cupidons de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boites sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boite vous causera UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT.
CHAINES DE MONTRES.
ÉPINGLETTES POUR DAMES ET MESSIEURS
BOUTONS DE MANCHES
BOUTONS DOUBLES
BOUCLES D'OREILLES,
ETC. ETC. ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON, 510 Market St. Philadelphie.

500 DOUZAINES, venant d'arriver, et A vendre au détail à 25 cents par NORMAN & REISS, Seuls Agents.

Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.
1oct—PPTF

Louisiana Cotton Manufactory.

Nlle-Orléans, le 8 février 1870.

Lundi, 7 du courant, à une élection de directeurs de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

W. T. HEPP, V. PERRILLIAT, J. CAVAROC, E. F. MIOTON, J. A. BLAN[illegible].

Et aujourd'hui, à une réunion des directeurs, M. E. J. Mioton a été élu président et le soussigné, M. Geo. Perrilliat secrétaire.

10 fév—3 GEO. PERRILLIAT, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du GAZ.

10 février 1870.

A une élection tenue à ce Bureau, le LUNDI 7 [illegible] 1870, les personnes suivantes ont été dûment élues Directeurs pour servir durant l'année 1870:

EDMOND J. FORSTALL, GEORGE DUNCAN, THOMAS [illegible], [illegible] BINGHAM, ALBIN ROCHEREAU, JAMES JACKSON.

Et à une assemblée du susdit corps de Directeurs le 9 courant, JAMES JACKSON, Ecr., a été unanimement élu Président pour l'an courant.

10 fév—6t WM. S. BROWN, Trésorier.

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Au coin de la rue St Pierre et Vieille Levée.

Nlle Orléans, 3 février 1870.

L'attention des actionnaires de cette corporation est respectueusement appelée sur l'assemblée qui aura lieu [illegible] MARS 1870 [illegible] l'augmentation du capital recommandée par les directeurs.

10fév—1t [illegible] KERR, Caissier.

AVIS SPÉCIAL.

Bureau de la compagnie du chemin de fer Jackson and Great Northern Rail Road.

Nouvelle-Orléans, 7 février 1870. A partir de cette date et jusqu'à nouvel ordre, aucun fret ne sera reçu [illegible] Vicksburg [illegible] Meridian et celui de Selma et Meridian.

7 février T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

Cannes! Cannes!

105 ARPENTS à vendre en lots [illegible] de boutures.

S'adresser sur l'habitation Gabriel Villère, paroisse St Bernard, ou à J. BETHANCOURT, Marchand commissionnaire, 113 Vieille Levée.

10 fév—3t

$20 de Récompense.

CHEVAL VOLÉ.—[illegible]

JEAN JONAU.

10 fév—2t Angle des rues Galatin et Ursulines.

A VENDRE.

Pour cause de changement d'affaires.

GROCERIES. Une ÉPICERIE [illegible] et St Philippe [illegible]. Pour les conditions s'adresser sur les lieux.

10 fév—4t

MESSIEURS:

Je vous prie de vouloir bien publier dans votre estimable journal l'avis suivant que je reçois à l'heure même de New York. J'appelle l'attention de ceux qui de droit sur cet avis. TOUTE CONTREFAÇON, dit M. LÉGER, sera punie suivant toute la rigueur des lois.

Agréez, messieurs, &c.,

J. A. JAQUET.

Avis important.

L. F. LÉGER a l'honneur d'informer le public de la Louisiane, qu'il est l'inventeur de la célèbre Pâte de Chocolat et brevetée pour les Etats Unis, le 5 octobre 1869, et le prévient également, que Mr. J. A. Jaquet, 189, rue Royale, est le Seul Agent pour l'Etat de la Louisiane.

Cet avis a pour but de tenir les consommateurs en garde contre toutes contrefaçons. Chaque pot porte mon nom sur les étiquettes, ainsi que la date de la patente, et la marque de fabrique, et je suis disposé à poursuivre les contrefacteurs avec toute la rigueur des lois.

L. F. LÉGER, Inventeur breveté.

8fév—3t 815, Broadway, New York.

Importation Directe.

J. LEVOIS & JAMISON

126, Rue du Canal,

Nous mettrons en vente LUNDI, 7 du courant, un assortiment complet de MARCHANDISES DE MÉNAGE ET DE TOILETTE,

Importées par notre maison, et choisies en Europe avec le plus grand soin par notre associé le plus ancien. Ces marchandises seront vendues aux conditions les plus avantageuses.

Nous invitons les acheteurs de la ville et de la campagne à venir chez nous avant de faire leurs emplettes.

J. LEVOIS & JAMISON, 126, rue du Canal, Entre les rues St. Charles et Carondelet.
6 fév—PP

AVIS AU PUBLIC.

Achetez vos lampes et votre huile à la Compagnie d'Huile Septohne, rue Dauphine No 15. Vous y trouverez, avec les plus grands avantages, le plus bel assortiment de Lampes pour Cadeaux du Jour de l'An, qui ait jamais été mis en vente dans cette ville.

Nous offrons au public, des Lampes-Vases, lampes en cristal, lampes de table, lampes à main, lampes en appliques, lampes de vestibule, lampes à gaz portatif, Chandeliers et un assortiment complet qu'on n'en peut voir de plus beaux, d'ornements de lampes, de stores, cheminées, becs, globes, etc.

Aussi, Pendules et Verrerie de table fine—en gros et en détail—No 15 rue Dauphine.

14déc—J S D—PP et camp. J. P. CROSS, Directeur.

COMPAGNIE D'HUILE DE PÉTROLE ET DE CHARBON, DE LA LOUISIANE.

AVIS

Sur motion de M. J. Lenes, secondée par le Dr E. Lamm—Il est résolu, que les souscripteurs au fonds capital de cette Compagnie, soient notifiés par écrit, d'avoir à payer leur terme de [illegible] QUATRE pour cent [illegible] Charte; et qu'à défaut de s'exécuter, les dits actionnaires subiront de la part de la Compagnie la forfaiture du montant souscrit et des paiements précédemment effectués conformément à l'article XIV de la Charte de la Compagnie.

"Article XIV. Tout actionnaire qui manquera ou négligera de payer tout terme lorsqu'il en sera requis par le Conseil des Directeurs, comme il est pourvu par l'article 13, subira de la part de la Compagnie la forfaiture de tous versements faits précédemment, et cessera d'être actionnaire de la dite Compagnie."

Aux souscripteurs au fonds capital de la Compagnie d'Huile de Pétrole et de Charbon, de la Louisiane.

Vous êtes, par le présent, requis par la résolution susdite, de faire le paiement de votre premier terme, d'ici au [illegible] 16 février 1870, à 1 heures P. M. au bureau du secrétaire.

Par ordre du Conseil des Directeurs,

JULES BRADY, Président.
E. SABOURIN, Secrétaire.

114, rue de la Commune, encoignure Camp.

Nlle-Orléans, 7 février 1870. 8 fév 4

JOHN E. HOLLAND, AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC,
sept—6m Au No 8 de la rue Royale.

Anniversaire de la naissance de Washington

TROISIÈME ANNIVERSAIRE DE LA Société Crescent et Star de Bienfaisance des Jeunes Gens.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ, A ODD FELLOWS HALL, Le MARDI, 22 Février 1870.

Comité d'arrangement.

HENRY MASSONIER, Président.
P. N. Benachi, J. A. Betat, Jno. G. Guerin, W. E. Fitzgerald, J. B. Williams, C. Weisshaar.

Commissaires.

JNO. G. GUERIN, Président.
J. A. Betat, L. Hardel, Jos. Joubert, L. Kuntz, S. Kuhlman, O. Mourras, A. J. Ker, L. A. Richards, Dr E. Seechen.

Prix du billet — Trois Piastres

☞ Les demandes d'invitations pour dames doivent être faites par écrit et accompagnées du nom et de la résidence en plein, signées de la personne qui les demandera et endossées par un membre du CRESCENT AND STAR ou remis à
JNO. G. GUERIN, No 194 rue de la Commune.
P. N. BENACHI, No 14 rue l'Union.
P. BURTHE, Au coin des rues Ursulines et Dauphine.
F. LLADO, Au coin des rues Dumaine et Chartres.
C. WEISSHAAR, Jr., Au coin de la rue Toulouse.
J. A. BETAT, Chez Piffet, No 127 rue du Canal.
N. KUNTZ, Au coin des rues Canal et Carondelet.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO., AU NO. 168 DE LA RUE DU CANAL. En face de Christ Church.

Offrent à des prix très réduits Tapis, Nattes, Toiles cirées, Etoffes à Rideaux, Corniches, etc., etc. Ils ont également une très grande variété de STORES. 6fév—1m PP

CHANGEMENT DE LOCAL.

LA LUMIÈRE!!

J'invite respectueusement le public à passer à mon nouveau magasin,

No 21 de la rue du Canal,

et d'y laisser leur demande de "HUILE ANCHOR" qui ne fait pas explosion —DE— GAZ PORTATIF. —ET— De mes LAMPES, dont j'ai un grand et bel assortiment en magasin et attendu. [illegible] monde sera satisfait des prix et de la qualité.

1fév—6t E. A. WENTZEL.

F. NEWHALL, IMPORTATEUR ET MARCHAND DE PAPIERS A TAPISSER

Et toute espèce de Stores,

VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

No. 16 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.

F. G. BARRIERE & CO., 135 CANAL 135

Soieries de Printemps.

Nous venons de recevoir directement de France [illegible]:
SOIERIE DE PRINTEMPS,
[illegible] et GAZE CHAMBERY pour robes
60 CONFECTIONS SOIE NOIRE,
CORSETS FRANÇAIS admirablement bien [illegible].

Ces marchandises, ainsi que tout notre assortiment qui est un des plus considérables de la ville seront offerts à des prix EXCEPTIONNELLEMENT BAS, car il faut que ces marchandises soient vendues dans un court délai.

F. G. BARRIERE & Co.,
30 jan—PP 135 rue du Canal.

Pour Bals, Soirées et Théâtres, Achetez vos GANTS BLANCS CHEZ

GUÉBLÉ & NIPPERT, 137 RUE DU CANAL 137.

[illegible]

AVIS SPÉCIAL AUX MESSIEURS!

Les soussignés viennent de recevoir [illegible] Chemises, Cravates, Chaussettes, Bretelles, Cols et Cravates [illegible].

Le tout à des prix défiant toute concurrence.

Guéblé & Nippert,
3 janv—PPTF 137 rue du Canal.

Cabinet de Lecture de J. A. Jaquet, 107 RUE DE CHARTRES 107

Entre St Louis et Conti

Prix de l'abonnement, $1.50 par mois, Payable d'avance.

En vente, un grand assortiment de journaux français, tels que l'Illustration, à 25 cents le numéro, La Mode Illustrée, Le Courrier des Etats-Unis, Paris Comique, Le Journal Amusant, etc., etc. 6fév—6t

Sardines. Sardines.

175 caisses de 1/4 et 1/2 SARDINES à l'huile, de Potel, en débarquement du navire Johanne Marie.

A vendre par A. C. TREMOULET,
6 fév—6t 85 Vieille Levée.

Vin Rouge, Blanc et Cognac,

En débarquement du navire JOHANNE MARIE, de Bordeaux.

200 barriques VIN rouge "Castelmoron" W. K.
200 caisses VIN rouge "St Loubes" W. K.
60 do VIN blanc "Château Blagnac" W. K.
150 do VIN rouge "St Julien" W. K.
30 barils VINAIGRE de vin blanc,
50 futailles COGNAC "Pinet Dupuy & Co."

EN MAGASIN:

200 quarts SHERRY "Lacave & Echecopar" Cadiz.
25 futailles SHERRY do do
100 quarts SHERRY Paul Emile Thomas" Mrse.
50 do MADERE do do
100 do BURGUNDY PORT "Lacave & Echecopar" Cadiz.
125 futailles BURGUNDY PORT "Lacave & Echecopar" Cadiz.
50 boîtes BOUCHONS pointus et réguliers,
50 barriques VIN rouge "Beyrasse"
30 do do "Cette au Bandol,"
1000 paniers HUILE "Flaguiot"

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
6 février—6t No 62, rue de la Vieille Levée.

P. MALOCHÉE, 85 RUE DU CANAL 85

Appelle l'attention des acheteurs, tant de la ville que de la campagne, sur le magnifique stock qui vient de déballer, et qu'il offre au plus Bas Prix. On trouvera en tout temps chez lui un assortiment complet de

Faïences, Porcelaines, Verreries,

Articles de Ménage,

Ainsi qu'un grand choix de GARNITURES DE CHEMINÉES en PORCELAINE DÉCORÉE, SERVICES de TABLE de toutes sortes, SERVICES de LAVABO de tout prix; SERVICES à THÉ de différents genres, COUTEAUX DE TABLE de la célèbre marque de "RODGERS" CUILLÈRES et FOURCHETTES ARGENTÉES, POTS A EAU EN PLAQUÉ, LAMPES de tous les modèles, PENDULES FRANÇAISES et AMÉRICAINES, BOLS A PUNCH, CAVES à LIQUEURS, VERRE D'EAU, SERVICES de TOILETTE, etc. etc.

Venez examiner le magasin No 85, rue du Canal, et vous y trouverez tout ce que vous pouvez désirer en fait d'articles de ménage, tant de luxe que d'utilité.

Les marchandises sont livrées à domicile dans toutes les parties de la ville.

Les emballages sont confiés à des emballeurs expérimentés.

Aucune peine ne sera épargnée pour donner pleine satisfaction à tous ceux qui honorent de leur visite l'Etablissement de première classe de

P. Malochée,
5oct—6m—C No 85, rue du Canal.

EMILE DUPRÉ, F. REINE, Jr., F. H. PERILLOUX,

Nlle-Orléans—Paroisse St-Jean Baptiste.

DUPRÉ, REINE & Co., négociants commissionnaires et marchands de riz, au No. 24 de la rue [illegible], coin Douane, Nlle Orléans. Rice land [illegible] Mill, Plaquemines, Sonat Rice Mill, St. Charles. Avances libérales sur consignations.

MM. F. REINE, Jr. et F. H. PERILLOUX, de la Paroisse St Jean Baptiste, sont admis comme nos associés pour les affaires de commission et le commerce de riz, sous la raison DUPRÉ, REINE & CO.

EMILE DUPRÉ.

8 fév—2 m Au No. 24 de la rue Peters.

Zinc en Plaques. Zinc en Plaques.

Agence de la Fabrique "LA SALLE" de Zinc en Plaques.

Arrivé et attendu 50 boucauts Zinc en Plaques [illegible]. RICE BROS & CO.,
4fév—1m Aux Nos [illegible] rue du Camp.

GRAINES DE COTON.

PETIT GOLFE, $1. Vicks, $1. Egyptian Lace, $2. Boyd Prolific, $1 25. Brown Mexican, $1. Edward quatre balles, $2. Peeler, $1. Troupienne, $1. Mulberry, $1 25, Okra, $1. Arkansas, $1. Jethro, $1 25, Viceroy, $1; Dickson, $1, prix fixes.

Escompte de 10 à 25 pour cent aux marchands, suivant la quantité. STEELE, PINCKARD & CO.
4 fév—1m coin Commune et Tchoupitoulas.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

HOWARD, SIMMONS & Co. [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

BUREAUX: No 120 de la rue Commune.

CAPITAL [illegible] GARANTIES $600,000.

Cette Compagnie assure contre les risques d'incendie, [illegible] New York, à Liverpool [illegible] Paris ou à Brême [illegible]

J. P. ROUX, secrétaire.

On Demande.

Une femme [illegible]

Demande de Jardiniers.

[illegible]

Demande.

On demande un BON OUVRIER BARBIER [illegible] Rue St Charles, No 16.

FEMME DE CHAMBRE.

[illegible]

Leçons de Musique.

Madame [illegible]

Une excellente occasion.

[illegible]

Agence générale d'Affaires.

[illegible]

En débarquement du navire "JOHANNE MARIE" venant de Bordeaux.

1950 caisses [illegible]

Pharmacie à vendre.

[illegible]

Epicerie à vendre.

[illegible]

Charbon. Charbon.

[illegible]

A vendre ou à louer à long terme,

[illegible]

J. J. ALBERT, 30....Rue de Chartres....30 Encoignure Douane.

Feutre, Laine, Paille, [illegible]

Café de la Bourse.

[illegible]

G. L. FEVRE, 148 [illegible] Royale [illegible] IMPORTATEUR DE [illegible]